

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DPVI 48 Subventions à neuf associations au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à neuf associations au titre de l'intégration ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 27 mai 2013;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 3 juin 2013;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 3 juin 2013;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 30 mai 2013;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 3 juin 2013;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 3 juin 2013;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 3 juin 2013;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au Centre d'information et d'animation du 7e (Inter 7, 7e), pour le projet « Alphabétisation et Français langue étrangère à Inter 7 » (20145/2013_03646).

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée au Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA, 17e), pour le projet « Apprendre le français au musée» (3001/2013_03316).

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à Ecole Normale Sociale (ENS, 18e), pour le projet « Ateliers d'apprentissage du français à dominante culturelle et sociale » (9885/2013_03951).

Article 4 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à Espace 16 (17e) pour le projet «DPVI 2013 Apprentissage du français » (20983/2013_03602).

Article 5 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à Femmes Initiatives (13e), pour le projet « Français à visée professionnelle avec certification DELF PRO» (12825/2013_02037).

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à Form'Accueil (12e), pour son projet « Ouvrir nos apprenants à la culture française » (17659/2013_04775).

Article 7 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à Français Langue d'Accueil (FLA-10e), pour le projet « Ateliers sociolinguistiques » (18731/ 2013_03412).

Article 8 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à Langues Plurielles (17^e), pour le projet « Apprentissage du français par les publics migrants » (39622/2013_03487).

Article 9 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à Léo Lagrange Ile-de-France (18e), « Ateliers des savoirs sociolinguistiques» (12125/2013_02856).

Article 10 : La dépense correspondante, s'élevant à 29.000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.